

Risques Cybernétiques

Document d'information sur le produit d'assurance.



Compagnie: Zurich Assurance plc, succursale belge, assureur de sinistres, licence :
FSMA 2079 (BEL)

Produit : Cyber Insurance

Cette carte d'assurance ne comprend qu'un résumé de l'assurance. Les conditions précises pour lesquelles quelqu'un est - ou n'est pas - assuré, sont indiquées dans la police.

De quelle sorte d'assurance s'agit-il ?

Avec cette assurance, votre entreprise est assurée contre les conséquences d'incidents de confidentialité et de sécurité, tels que le piratage, l'intrusion de système, la perte ou le vol de données et les cyber-attaques.



Qu'est-ce qui est assuré ?

- ✓ les dommages subis par des tiers, les frais propres de l'entreprise, les dommages indirects et les services de gestion de crise ;
- ✓ Le montant assuré est indiqué dans votre police. Pour certains services, un montant de couverture limité peut s'appliquer, ceci est également indiqué dans votre police.
- ✓ Les dommages subit par d'autres parties à la suite d'un cyber incident dans votre entreprise ainsi que les amendes qui vous sont infligées et peuvent être assurées conformément à la loi ;
- ✓ Si une autorité de surveillance mène une enquête sur votre entreprise à la suite d'un cyber incident, cette assurance couvrira les frais que vous devrez engager pour votre défense ;
- ✓ La perte des ventes si les opérations de votre entreprise sont arrêtées à la suite d'une cyberattaque ou d'une défaillance du système, ainsi que les frais supplémentaires que vous devez supporter pendant l'interruption, comme les coûts de récupération du système ;
Informations supplémentaires :
Le manque à gagner est calculé conformément aux dispositions des conditions générales de la police.
- ✓ *Extension optionnelle : Attaques*
Cette assurance vous couvre lorsque vous êtes confronté à de la cyber-extorsion ou à du cyber-terrorisme ;
- ✓ *Extension optionnelle :*
- ✓ Si un tiers agit en tant que titulaire légitime de votre compte bancaire après intrusion de votre système information et qu'une somme d'argent a disparu, cette assurance couvrira la perte jusqu'à concurrence du montant assuré, comme indiqué dans la police .



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les dommages causés intentionnellement par vous-même, les dommages résultant de la défaillance de votre fournisseur d'internet, les dommages matériels et corporels, la responsabilité des administrateurs et les saisies par le gouvernement ;
- ✗ Si, en raison d'une cyber-attaque, vous ne pouvez pas respecter vos obligations envers les autres parties à temps, les amendes contractuelles ne seront pas remboursées ;
- ✗ Si des dommages sont causés sur des données obtenues illégalement ;
- ✗ Si vous commettez une fraude ou une infraction financière.



Existe-t-il des restrictions de couverture ?

- ! Les dommages causés aux entreprises ne donnent droit à des réparations que si la panne informatique dure plus que la période d'attente contractuelle.
- ! Cette assurance est soumise à une franchise telle que mentionné dans les conditions particulières de la police.
- ! L'assureur établit certaines exigences de prévention. Si vous ne vous y conformez pas, il se peut que nous n'indemnisons pas ou partiellement.



Où suis-je couvert ?

✓ Cette assurance est valable dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

Lorsque vous faites une demande d'assurance, vous devez répondre honnêtement à nos questions. Vous devez toujours faire tout ce qui est en votre pouvoir pour prévenir et limiter les dommages. Vous devez également signaler tout dommage et tout changement de situation dès que possible.



Quand et comment dois-je payer ?

Pour la plupart des polices, vous payez la prime une fois par an, au début de la période d'assurance. Le mode et le date de paiement dépendent de votre courtier d'assurance et des conditions stipulées au moment de la conclusion du contrat. En règle générale, vous recevrez un avis d'échéance de la part du courtier.



Quand commence et finit la couverture ?

Sauf indication contraire dans les conditions particulières de la police, la couverture s'applique sur une période d'un an, à compter de la date de début indiquée dans la police. Si la prime n'est pas payée à temps, nous pouvons mettre fin à la couverture.



Comment puis-je résilier mon contrat ?

Vous pouvez résilier l'assurance par écrit au moins deux mois avant la fin de la période d'assurance. Si vous ne le faites pas, l'assurance sera automatiquement renouvelée pour la même période. Communiquez avec votre courtier si vous souhaitez annuler le contrat.